

Projet d'extinction

Suppression de l'éclairage public des routes cantonales



**PLAN
OMBRE ET LUMIÈRE**

ZONES FAISANT L'OBJET D'UNE NORME OU D'UNE DIRECTIVE

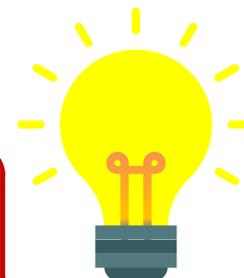
Passages piétons
et de leur zone d'approche



Passages sous voie
ou sous ouvrages d'art



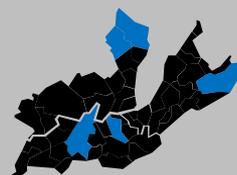
Quais de tramways



ZONE D'EXCEPTION

1 Repérage

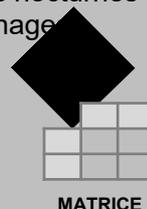
Démarches participatives



6 communes
(Bernex, Carouge,
Collex-Bossy, Lancy,
Jussy, Versoix)

2 Analyse

- Marches nocturnes
- Témoignage
- Ateliers



Zone
d'exception
?



Objectif du tableau : Déterminer des zones d'exceptions. On éteint tout, quels sont les luminaires qui doivent ABSOLUMENT être rallumés ?

Utilisation du tableau : pour décider si des luminaires doivent être rallumés, croiser la description de la voirie avec les critères de sélections.

Si le nombre de «•» est > ou = à 10, les luminaires sont dans une zone d'exception et doivent être rallumés.

Description de la voirie		Voies automobiles		Trottoirs		Voies cyclables		Vitesse voie automobile		TJM (Trafic Journalier Moyen)			Multimodalité	
		3 voies et +	< 1,20 m	1,20m à 1,50m	Piste cyclable mixte	Absence d'infrastructure cyclable	70 km/h et +	60 km/h	20000 et +	15000 à 20000	10000 à 15000	4 modes	3 modes	
Zone active		••												
Perception des limites	Déclivité > ou = à 5%	•	••	•	••	••	•	•	••	•	•	••	•	
	Pas de repère visuel	•	•		••	••	•	•	•	•	•	•	•	
	Courbe dangereuse	••	••	•	••	••	••	•	••	•	•	••	•	
	Absence d'éléments visuels sécurisants	•	•	•	••	••	•	•	•	•	•	•	•	
Éléments ponctuels	Infrastructure (publique ou privée) impliquant de fréquents accès par des véhicules d'urgence	••	••	•	••	••	•	•	••	•	•	•	•	
	Infrastructure (publique ou privée) accueillant des usager.ère.s vulnérables	•	••	••	••	••	••	••	••	•	•	••	•	
	Arrêts de bus ne disposant pas d'un éclairage TPG propre.	•	••	•	•	•	••	•	••	•	•	•	•	
	Carrefour / stop	•	••	•	••	••	••	•	••	•	•	•	•	

Explication du nombre de «•»

La matrice OPTIMALUX fonctionne en croisant des données descriptives de la voirie en question, et les critères de sélections découlant des démarches participatives réalisées en amont. Selon les critères de sélections, la typologie de la voirie peut avoir un effet « aggravant » sur le sentiment d'insécurité des usager.ère.s mais surtout sur leur sécurité réelle, avérée.

Ainsi, la matrice est pondérée afin d'amener plus de finesse à l'analyse.

• = Sentiment d'insécurité
•• = Risque avéré, concret

LEXIQUE DU TABLEAU (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE) :

Absence d'infrastructure cyclable : désigne une voie dépourvue d'infrastructure cyclable (piste ou bande).

Carrefour : désigne le croisement de plusieurs voies.

Courbe dangereuse : une courbe est considérée comme dangereuse lorsqu'elle fait l'objet d'une diminution de la vitesse de circulation automobile et/ou qu'elle fait l'objet d'indications routières type chevrons.

Déclivité : désigne une pente (en %) sur la voie de circulation routière.

Éléments visuels sécurisants : désigne une protection de sécurité des limites des voies, comme des catadioptres ou autres éléments réfléchissants.

Infrastructure (publique ou privée) impliquant de fréquents accès par des véhicules d'urgence : ambulances, pompiers ou police, etc.

Infrastructure (publique ou privée) accueillant des usager.ère.s vulnérables : écoles primaires, EMS, garderies, etc.

Multimodalité : désigne la présence de plusieurs modes de transports différents sur une voirie. Ici, «3 modes» équivaut au passage de 3 modes de transports différents sur une même voirie : véhicule motorisé, cycliste, et piéton, ou, véhicule motorisé, transport en commun, piétons, ou, véhicule motorisé, cycliste, piéton. «4modes» équivaut à : véhicule motorisé, transports en commun, cycliste et piéton.

Perception des limites : désigne la capacité des usager.ère.s à comprendre l'espace dans lequel ils.elles évoluent ; visibilité des directions et trajectoires, visibilité des limites matérielles (mur, barrière...) et immatérielles (fin d'un trottoir, délimitation des voies douces et rapides...).

Piste cyclable mixte : elle est physiquement séparée des voies automobiles, par une bordure, un muret, une barrière, etc., et partagée avec les usager.ère.s piéton.ne.s.

Repères visuels : appel(s) lumineux (enseignes, vitrines, fenêtres, panneau publicitaire rétro-éclairé, éléments du patrimoine illuminé, luminaires...).

Stop : désigne un carrefour où l'automobiliste doit s'arrêter et laisser passer les autres usager.ère.s avant de s'engager.

Trafic Journalier Moyen : désigne le nombre de véhicule passant par une voie, un tronçon en une journée. Il est obtenu en calculant la moyenne sur une année du nombre de véhicules circulant sur cette section, tous sens confondus, au cours d'une journée.

Usager.ère.s vulnérables : désigne les personnes incapables d'anticiper ou d'envisager un danger, comme les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou de trouble (physique ou mental).

Voie : renvoie à la desserte de terrain, peut être privée ou publique.

Voirie : désigne l'ensemble des voies de circulation (automobiles, cyclistes, piétonnes). Synonyme de route.

Zone active : désigne un espace où à lieu une pratique individuelle ou collective, ensembles d'activités impliquant un ou plusieurs individus, de passages, de fréquentations (place publique, square, aire de jeux centre ville, centre de village, espaces propices aux usages sociaux, centre commercial, rue commerçante, proximité de gares...), impliquant des usages et des pratiques sociales nocturnes.

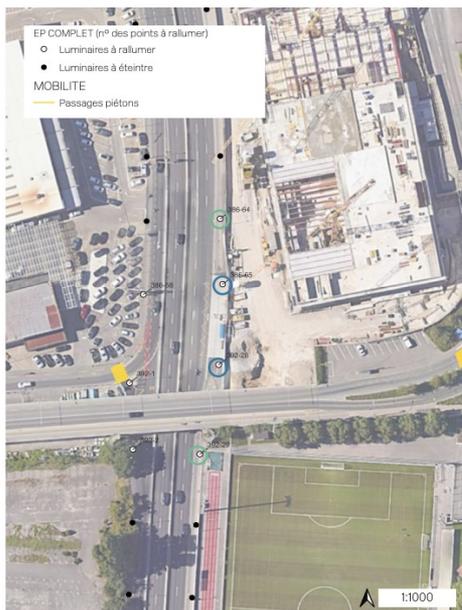
Ville de Lancy - Route du Pont Butin

ZONE D'EXCEPTION POTENTIELLE N°27

Description de la voirie		Voies automobiles	Trottoirs		Voies cyclables		Vitesse voie automobile		TJM (Trafic Journalier Moyen)			Multimodalité	
		3 voies et +	<1,20 m	1,20m à 1,50m	Piste cyclable mixte	Absence d'infrastructure cyclable	70 km/h et +	60 km/h	20000 et +	15000 à 20000	10000 à 15000	4 modes	3 modes
Critères de sélections													
Zone active													
Perception des limites	Déclivité > ou = à 5%	•	••	•	••	••	•	•	••	•	•	••	•
	Pas de repère visuel	•	•		••	••	•	•	•	•	•	•	•
	Courbe dangereuse	••	••	•	••	••	••	•	••	•	•	••	•
	Absence d'éléments visuels sécurisants	•	•	•	••	••	•	•	•	•	•	•	•
Éléments ponctuels	Infrastructure (publique ou privée) impliquant de fréquents accès par des véhicules d'urgence	••	••	•	••	••	•	•	••	•	•	•	•
	Infrastructure (publique ou privée) accueillant des usagers vulnérables	•	••	••	••	••	••	••	••	•	•	••	•
	Arrêts de bus ne disposant pas d'un éclairage TPG propre.	•	••	•	•	•	••	•	••	•	•	•	•
	Carrefour / stop	•	••	•	••	••	••	•	••	•	•	•	•

→ Conflits potentiels : arrêts de bus, mixité de la mobilité notamment cycliste

→ 12 «••» : Nous sommes sur une zone d'exception.



- Luminaire en question
- Zone d'approche du luminaire